
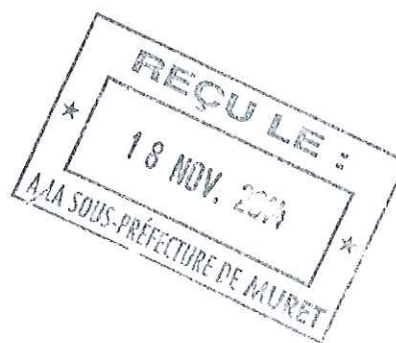


<p>COMMUNE de SEYSSES 10 Place de la Libération 31600 SEYSSES</p>	<p align="center">EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEYSSES</p>
<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 29 Présents : 21 Procurations : 5 Absents : 3 Votants : 26 Pour : 26</p>	<p>L'an deux mille quatorze, le treize novembre à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Seysses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Alain PACE, Maire.</p> <p>Date de la convocation : 6 novembre 2014</p>
<p>PRESENTS : Alain PACE, Geneviève FABRE, Michel PASDELOUP, Carine PAILLAS, Philippe STREMLER, Andrée ESCAICH, Alain AUBERT, Dominique ALM, Jérôme BOUTELOUP, Marie-Ange KOFFEL, Philippe RIBET, Nicole CHAUVET, Patrick MORDELET, Bruno BENOIST, Laurent VALLET, Frédérique LAURENS, Alain VIDAL, Jennifer DURAND, Line DELHON, Eva FLORES, Manuel SOLSONA.</p> <p>PROCURATIONS : Yvelise MONTANE à Alain PACE, Bernadette SERRES à Carine PAILLAS, Maryvonne SALES à Alain AUBERT, Magali GRANDSIMON à Andrée ESCAICH, Jean-Pierre ZANATTA à Alain VIDAL.</p> <p>ABSENTS : Thierry LAZZAROTTO, Corine CORDELIER, Elisabeth DELEUIL</p> <p>Secrétaire de séance : Laurent VALLET</p>	
<p align="center">N° 4277</p> <p align="center">OBJET :</p> <p align="center">Cession d'une parcelle pour la création d'un funérarium</p> <div data-bbox="143 1205 523 1482" style="border: 1px solid black; padding: 5px; transform: rotate(-10deg);"> <p align="center">REÇU LE :</p> <p align="center">18 NOV. 2014</p> <p align="center">A LA SOUS-PRÉFECTURE DE AURET</p> </div>	<p>Vu le code général des collectivités territoriales,</p> <p>Vu le code de l'urbanisme,</p> <p>Vu la délibération n° 4199 du 30 janvier 2014 portant cession d'une parcelle pour la création d'un funérarium,</p> <p>Vu que la surface nécessaire à la création du funérarium est modifiée par rapport à celle prévue dans ladite délibération,</p> <p>Vu l'avis de France Domaine en date du 1^{er} octobre 2014,</p> <p>Monsieur Le Maire informe l'Assemblée de la demande d'implantation d'un funérarium présenté par la société ACF, il présente l'intérêt pour la collectivité d'accueillir ce type d'équipement sur son territoire qui correspond à un réel besoin.</p> <p>Considérant que la commune de SEYSSES dispose d'un ensemble de parcelles situées près du nouveau cimetière cadastrées section AT sous les n°101, n°102, n°278 et n°280 soit ensemble 1.157 m².</p> <p>Considérant que la situation de cet ensemble de parcelles correspond parfaitement aux besoins de ce type d'équipement,</p> <p>Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accepte la cession des parcelles AT n°101, n°102, n°278 et n°280 selon extrait de plan cadastral joint, au profit de la société ACF • Définit cette cession à titre onéreux pour un montant de 50 euros HT/m² ;

	<ul style="list-style-type: none">• Précise que tous frais, notamment actes et procédures, concernant la cession des quatre parcelles seront supportés par l'acquéreur.• Annule la délibération n° 4199 du 30 janvier 2014.
Certifié exécutoire, Reçu en Sous-Préfecture le : 1 8 NOV. 2014 Affiché le : 1 9 NOV. 2014	Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit, au registre sont les signatures, pour copie conforme, Seysses, le 14 novembre 2014 Le Maire, Alain PACE 



Département :
HAUTE GARONNE

Commune :
SEYSSES

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
MURET
159 Avenue Jacques Douzans 31600
31600 MURET
tél. 05.62.23.12.40 -fax 05.62.23.12.32
cdif.muret@dgfip.finances.gouv.fr

Section : AT
Feuille : 000 AT 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/650

Date d'édition : 14/11/2014
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43
©2012 Ministère de l'Économie et des
Finances

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

